

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2019.0068/DC/SJ du 10 avril 2019 du collège de la Haute Autorité de santé portant adoption du règlement intérieur de la réunion de deux commissions en application de l'article L. 161-41 du code de la sécurité sociale

NOR : HASX1930180S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 10 avril 2019, Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 161-37, L. 161-41, R. 161-76 et R. 161-77,

Décide :

Article 1^{er}

Le règlement intérieur de la réunion de deux commissions en application du dernier alinéa de l'article L. 161-41 du code de la sécurité sociale, ci-joint, est adopté.

Article 2

La directrice générale de la Haute Autorité de santé est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et au *Bulletin officiel* de la Haute Autorité de santé.

Fait le 10 avril 2019.

Pour le collège :
La présidente,
PR DOMINIQUE LE GULUDEC